



COMMUNIQUÉ

Aux : Athlètes, entraîneurs, officiels et organisateurs des compétitions
CC : Membres du conseil d'administration
Membres du comité de régie des compétitions (CRDC)
Date : 5 janvier 2012

OBJET : Règlement concernant l'intervention entre les points

Dans le cadre de l'application de ce règlement de jeu, des situations malencontreuses sont survenues lors de deux compétitions à l'automne dernier. Nous avons immédiatement mis en œuvre un processus de consultation auprès des membres du CRDC et des officiels majeurs. Les recommandations de ce groupe d'experts ont par la suite été déposées au conseil d'administration lors d'une rencontre tenue le 19 décembre dernier. Il a été résolu de mettre à l'essai l'application de la règle internationale lors de deux compétitions cette saison de manière à mesurer les impacts et l'appréciation des joueurs, entraîneurs et organisateurs. Un rapport sera produit et nous serons en mesure de statuer pour la prochaine saison.

Modalités d'application de la règle d'ici la fin de la saison

Lors de tous les tournois à l'exception des étapes 7 des deux réseaux

La règle québécoise sera en vigueur, à savoir que ***les entraîneurs ne sont pas autorisés à donner des conseils entre les échanges***. Dans le cadre de l'application de cette règle, il est important de préciser que les officiels ne peuvent demander aux entraîneurs de s'exprimer en français afin de juger si les propos sont de l'ordre de conseils ou d'encouragements. Une telle demande serait considérée au sens de la Loi comme étant discriminatoire. Les entraîneurs peuvent communiquer avec leurs athlètes dans la langue de leur choix. Conséquemment, lorsque l'officiel ne peut porter un jugement il doit s'abstenir. Nous souhaitons ainsi sensibiliser les entraîneurs à la complexité d'application de cette règle et nous vous remercions de votre compréhension.

Lors des étapes # 7 des deux réseaux

La règle internationale sera mise à l'essai, à savoir que **les entraîneurs seront autorisés à donner des conseils entre les échanges**. Dans le cadre de l'application de cette règle, nous sollicitons la collaboration des athlètes et entraîneurs afin que le déroulement des parties ne soit pas retardé indument. Les arbitres en chef de ces compétitions, recevront avec plaisir vos commentaires et recommandations qui seront consignés dans leur rapport. Nous solliciterons également l'avis des organisateurs et de quelques entraîneurs présents lors de chacune de ces compétitions.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec notre directeur technique, M. Christian Guibourt.

Je vous remercie à l'avance de votre précieuse collaboration et vous souhaite en ce début d'année, Santé et Bonheur !



Chantal Brouillard
Directrice générale

Tél: (514) 252-3066 / Fax: (514) 252-3175 / Site: www.badmintonquebec.com /
Courriel: badmintonquebec@videotron.ca